

---

# BULLETIN MUNICIPAL

MONTFORT-SUR-ARGENS

---

#51

AUTOMNE 2016

[www.montfort-sur-argens.fr](http://www.montfort-sur-argens.fr)



---

## Le mot du Maire

L'année 2016 touche à sa fin après un été contrasté.

Les diverses programmations de qualité ont été propices aux rencontres, aux instants partagés et à l'enrichissement culturel, essentiels à l'ouverture de nos esprits. J'adresse tous mes remerciements aux multiples organisateurs et intervenants.

L'incendie de juillet demeure traumatisant à bien des égards. Après quelques mois, malgré les repousses de certaines essences, les traces noires de son passage sont plus que jamais visibles. L'entreprise de regrouper un maximum de propriétaires pour éliminer les arbres calcinés de notre environnement paysager proche est en passe d'aboutir. De nombreuses réunions techniques et juridiques ont débouché sur la constitution d'une Association Syndicale Libre. J'encourage les personnes s'étant portées volontaires pour en conduire les actions dans les prochains mois et années car la tâche est large et rude. Fédérer les individualités sur un projet d'intérêt général n'aura pas été une mince affaire.

2017 débutera par la naissance de la Communauté d'Agglomération Provence Verte. Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal dans lequel Montfort est intégré, devra apporter sur un périmètre plus vaste, une meilleure réponse aux enjeux d'aménagement, de développement économique et de services.

Cette nouvelle année sera marquée par deux échéances électorales majeures. La présidentielle sera suivie de l'élection de nos députés, ces scrutins contribueront à former les pouvoirs exécutif et législatif pour les cinq ans à venir.

Notre république démocratique nous permet de nous exprimer, je vous engage à utiliser ce droit.

Je vous souhaite une année 2017 à la hauteur de vos espérances dans vos vies personnelles, une année 2017 d'ouverture, d'implication, engagée et mobilisée pour le bien commun.

---

# Informations MUNICIPALES

## Prévention incendie

Le feu de cet été 2016, impose un rappel de la loi en matière de débroussaillage que nul n'est censé ignorer.

En effet, les moyens aériens et terrestres de lutte, seuls, ne sauraient éviter le sinistre et ils ont parfois été très sollicités pour protéger des parcelles trop exposées car mal entretenues.

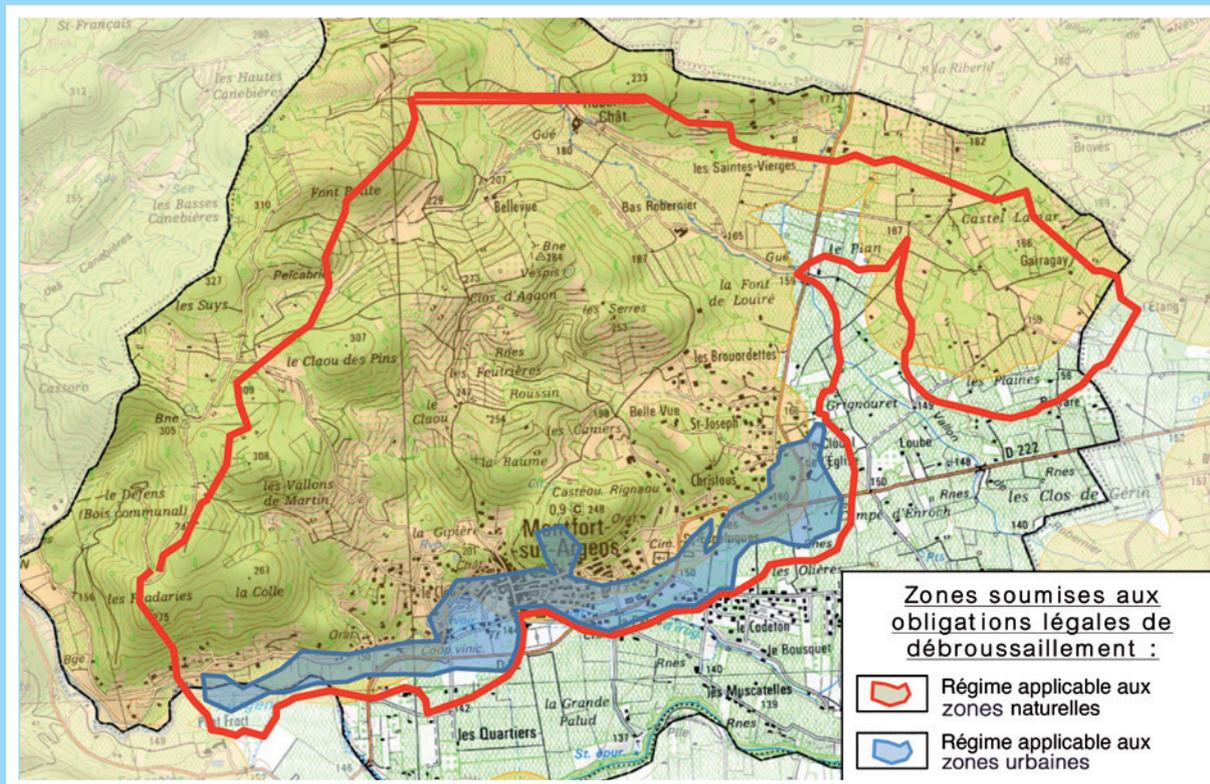
**La meilleure des protections est la limitation de la densité végétale par le débroussaillage autour des habitations.**

### DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE 2016

Suite à la sécheresse de l'été 2016, la commune constitue un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse / réhydratation des sols. Si des bâtiments vous appartenant présentent des dommages / fissures liés à ce phénomène, vous êtes invités à déposer une déclaration manuscrite en mairie en mentionnant précisément les dommages constatés (photographies à l'appui) ainsi que les dates où sont apparues ces fissures. Parallèlement, vous devez déclarer cet événement auprès de votre assureur par courrier avec accusé de réception dans les 5 jours suivants votre dépôt en mairie.



## Vous êtes concernés par cette obligation si votre parcelle est située à 200 mètres des bois et forêts.



Dans ce périmètre, en vertu du Plan Local d'Urbanisme, si vous êtes propriétaires d'une parcelle en **ZONE NATURELLE (zone en ROUGE sur la carte)** : les parcelles bâties doivent être débroussaillées dans un rayon de 50 mètres des constructions.

Si vous êtes en **ZONE URBAINE (zone en BLEU sur la carte)**, c'est l'ensemble de la parcelle qui doit être débroussaillée ; qu'il y ait un bâti ou pas.

Il n'est pas question d'imposer un désert total, ni d'éliminer toute végétation mais bien, entre autre, de limiter les broussailles, arbustes, bois morts et herbes sèches en partie basse, d'espacer les houppiers des arbres de 3 mètres et d'élaguer les parties basses des arbres sur 2 m 50 de hauteur.

Au regard de la capacité de combustion de nos essences méditerranéennes et de la croissance rapide de certains végétaux, ces travaux sont à prévoir annuellement.

La plaquette jointe à ce bulletin reprend en détail ces informations et la municipalité se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**Nous comptons sur l'implication de chacun des concernés. Il en va de la sécurité de tous.**

### LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR FRAIS DE DÉBROUSSAILLEMENT

Rappelons que sur le plan fiscal, les articles 199 sexdecies et 200 decies A du Code général des impôts permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu pour la réalisation des travaux de débroussaillage (hors abattage) par un salarié employé à domicile, une

entreprise, une association ou un organisme agréé dans le cadre du dispositif services à la personne. Le plafond des dépenses est de 1 000 euros et la réduction est accordée à hauteur de 50 % des sommes payées dans l'année.

## Gestion forestière post incendie

Afin de remettre en état les propriétés forestières impactées par l'incendie du mois de juillet dernier, la commune s'est mobilisée pour que les propriétaires concernés se regroupent et œuvrent pour la remise en état et la gestion du massif incendié. Grâce à ses partenaires, et notamment le Département du Var, la communauté de communes du Comté de Provence et le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) « Bois d'Argens » a été créée en septembre 2016.

Elle a pour objet la réalisation des travaux de rénovation post incendie ; la gestion, la préservation et l'exploitation des peuplements forestiers ; l'aménagement et l'entretien des voies d'accès ; l'exploitation et la mise sur le marché des produits forestiers et la prévention des risques.

Si une de vos propriétés a été touchée par l'incendie et que vous souhaitez intégrer cette association, nous vous invitons à contacter Madame **Corinne RAYBAUD**, Présidente de l'ASLGF « Bois d'Argens » (**T. 06 83 24 02 81**) ou Madame **Marie GAUTHIER**, CRPF, chargée d'accompagner l'ASLGF dans ses missions (**T. 06 84 50 22 43**).

# Tri des déchets

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les sacs plastiques, les pots (crème, yaourts, fromages blancs), les barquettes (viandes, jambons, viennoiseries....) films blisters des revues, plastiques d'emballages des packs d'eau, de lait... peuvent être déposés dans les bacs jaunes et sont désormais valorisables !

**LES ABEILLES DISPARAISSENT...  
POUR PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT...**

**TRIONS !**

**TOUS LES EMR  
(PETITS EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES)  
SAUF VERRE ET DDS\***

**BACS OU  
COLONNES  
JAUNES**

**\*DDS (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES)  
CONCERNENT LES POTS DE PEINTURES, EMBALLAGES DE SOLVANTS ET PRODUITS  
PHYTOSANITAIRES, BIDONS D'HUILE MOTEUR, AMPOULES, PILES... IRRITANTS, NOCIFS,  
CORROSIFS, TOXIQUES, ET/OU POLLUANTS POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT**

**Déchèterie**

## MIEUX COMPRENDRE LES LOGOS APPOSÉS SUR LES EMBALLAGES



**POINT VERT** : Ce symbole ne signifie pas que le produit est recyclable. Il signale uniquement que l'entreprise qui l'appose sur ses produits s'acquitte d'une contribution financière auprès de filières de recyclage (Eco-Emballage, Adelphi, Cyclamed...) pour financer la gestion des déchets d'emballage.



**ANNEAU DE MÖBIUS** : Symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. Indique que le produit est techniquement recyclable.



**TRIMAN** : Symbole indiquant que le produit (recyclable) doit être trié ou rapporté dans un point de collecte pour être recyclé. Ce logo est obligatoire sur tous les emballages et produits recyclables (sauf le verre), sur les notices ou tout autre support dématérialisé, depuis janvier 2015.

# Infos **jeunesse**

## **JOURNÉE INTERCENTRE**

Fin juillet, les enfants des centres de loisirs de Carcès, Le Val, Correns, Cotignac et Montfort se sont retrouvés au Val pour une journée intercentre. De nombreuses activités préparées par les animateurs et un repas en commun ont permis aux enfants de se rencontrer dans un lieu agréable et convivial. Enfants et animateurs sont rentrés fatigués mais ravis de la journée. Certains enfants de villages différents se sont probablement retrouvés dans les bus et au collège en septembre pour la rentrée. Ces intercentres sont une excellente initiative.



## **LES SERVICES À LA JEUNESSE FONT LE PLEIN**



La participation continue d'augmenter pour tous les services. Pour cette première période de l'année, on compte 100 enfants inscrits aux NAPS sur 139 soit une participation de 72 %. Certains jours, ce sont 111 enfants qui déjeunent au restaurant scolaire.

Ces chiffres témoignent de la qualité des services mis en œuvre par l'équipe d'animation et de la confiance que les familles nous accordent.

Pour autant, cette augmentation des effectifs nous contraint à plus de rigueur lors des inscriptions. Elles se dérouleront dorénavant **le lundi, mardi et jeudi**. Le vendredi sera consacré à l'élaboration des listings, la clôture des régies, la commande des repas et la création des groupes d'enfants. Nous vous rappelons que les fiches d'inscription avec le règlement par chèque peuvent être déposés à l'accueil périscolaire ou en mairie uniquement le lundi de chaque période d'inscription. Cela nous laisse le temps de valider l'inscription ou de vous contacter avant la fin de la semaine en cas d'erreur.

**Les enfants inscrits au centre de loisirs du mercredi devront obligatoirement manger au restaurant scolaire.**

## **RENTRÉE SCOLAIRE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE**

La rentrée 2016 s'est déroulée sans problème pour les 139 élèves de l'école Octave Vigne. Un enseignant du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) interviendra dans notre école cette année. Cet enseignant spécialisé prend en charge un petit groupe d'élèves. Cela permet d'individualiser efficacement le travail pour les enfants qui en ont besoin.

Deux vidéoprojecteurs ont été installés dans les classes de CP et de CE1. L'objectif est que toutes les classes soient équipées d'un vidéoprojecteur d'ici l'année scolaire prochaine. La maîtrise du numérique est incontournable pour réussir son parcours scolaire.



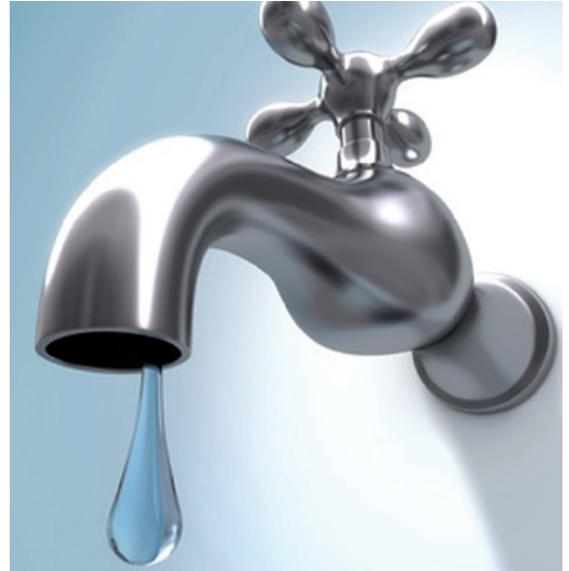
# Informations COMMUNALES

## Facture d'eau

Vous êtes usager du service de l'eau et de l'assainissement que la commune exploite en gestion directe par ses services administratif et technique. A ce titre, vous recevez chaque année, courant octobre, un titre de recette émis par le Trésor Public et une facture calculée sur le volume d'eau consommé.

La mise en recouvrement d'une facturation unique dans l'année peut amener certains d'entre vous à connaître des difficultés de trésorerie et de paiement. Face à ce constat et à compter de l'année 2017, une facture intermédiaire sera établie durant le second trimestre de chaque année.

Cette facture sera basée sur la moitié de votre consommation constatée l'année précédente. Une seconde facture vous sera ensuite adressée au mois d'octobre, comme à l'accoutumée. Cette dernière sera ajustée en fonction de votre consommation réelle relevée par nos services.



## Élections 2017

À compter de 2017 le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes.

## Terrains communaux à vendre

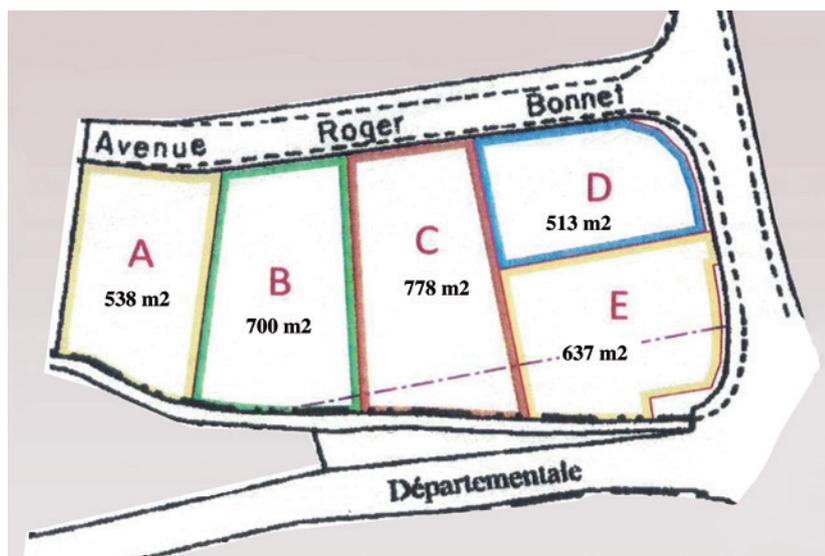
**LA COMMUNE PROPOSE DES TERRAINS À LA VENTE** au quartier du Pigeonnier, proche de tous les services montfortais. D'une superficie comprise entre 513 m<sup>2</sup> et 778 m<sup>2</sup>, ils seront viabilisés puisque les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de téléphonie seront amenés en limite de propriété.

Si vous êtes intéressés par une acquisition, vous êtes priés de prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour obtenir un rendez-vous.



Contact

04 94 37 22 90



# Potagers et **bois partagés**

Vu le déficit de terrains communaux viables (accès à l'eau/superficie), nous vous proposons d'assurer la mise en relation entre détenteurs de terrains pouvant accueillir des activités de jardinage :

- Pour les montfortais disposant d'un terrain pouvant accueillir un potager et souhaitant le mettre à disposition (prêt, location), et ceux en recherche d'un jardin pour cette pratique, la municipalité propose une mise en relation et le recensement des offres et besoins.
- De même, cette mise en relation pourra se faire pour les détenteurs et les demandeurs de bois.

Vous êtes dans un des ces cas : inscrivez vous en mairie.

Les informations seront mises à disposition et actualisées tous les mois par affichage et sur le site Internet de la commune.



## **Informations DIVERSES** Épicerie **des Cigales**

**NOUVEAU**



Ouverture de l'**ÉPICERIE DES CIGALES**  
dans la Grand Rue à MONTFORT

Mireille & Bruno vous accueillent **du lundi au dimanche matin** et vous proposent, en plus d'une épicerie traditionnelle

- de la charcuterie et du fromage à la coupe
- de la viande (sur commande)
- prochainement, des produits régionaux

## Give **box**

« **La Boite à Donner** » ou « **Give-Box** » en anglais, est née à Berlin il y a 5 ans.

Après avoir beaucoup voyagé, ce concept est arrivé à Montfort sur Argens depuis quelques mois.

Qui n'a pas chez lui des objets inutilisés, oubliés dans un coin, qui pourraient avoir une 2<sup>e</sup> vie ailleurs ?

Située au centre du village, sous le passage Revertégat, la Give-Box est accessible à tous.

Chacun peut venir y déposer ce qu'il ne souhaite pas garder et, simplement, sans obligation d'échange, repartir avec ce qu'il veut, tout en respectant l'ordre et la propreté des lieux.

Pour plus d'informations contactez **Fred au 06 02 63 74 03** ou **Emma au 06 78 60 30 17**.

## Portage **de repas**

**Côte d'Azur Restauration** (anciennement VAR SERVICES RESTAURATION) propose depuis huit ans un service de portage de repas à domicile sur plusieurs communes de notre canton dont MONTFORT SUR ARGENS.

Les repas sont élaborés à partir de la cuisine centrale de la Maison de Retraite des **TEMPLIERS** enregistrée par les Services sanitaires du Var sous le numéro 8308301 du 15/10/2008.

Madame **CHENEL CLAUSTRE Danièle**, commerciale, se tient à votre entière disposition pour de plus amples renseignements au **06 80 59 90 40**.

# Calendrier des Manifestations

**3 DÉCEMBRE**

**LOTO DU TÉLÉTHON** (La Cigale)

**11 DÉCEMBRE**

**REPAS DE NOËL** (La Cigale). 26 €.

**16 DÉCEMBRE**

**MARCHÉ DE NOËL** (OMA)

De 16h30 à 19h dans La Grand Rue  
avec les commerçants du village

**CONCERT D'HIVER** (EIMAD)

À 20h à la salle des fêtes  
avec l'ensemble des classes et  
les élèves de la classe de piano  
de Montfort

**31 DÉCEMBRE**

**RÉVEILLON** (TRAD'ARGENS)

OUVERT À TOUS !

Tarif préférentiel pour les montfortais

Inscriptions auprès de Maria Yanuz : 06 99 70 53 63

**6 JANVIER**

**VŒUX DU MAIRE**

À 18h dans la salle polyvalente

**17 JANVIER**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** (La Cigale)

**21 JANVIER**

**PASTORALE** (La Cigale).

À 15h à la salle des fêtes

Entrée gratuite - Participation libre

Vente de galettes de rois et de boissons

**4 FÉVRIER**

**VEILLE DE LA ST-BLAISE** (OMA)

Soirée soupe et jeux

**5 FÉVRIER**

**ST-BLAISE** (OMA)

Repas traditionnel avec réservation à l'OMA

au : 06 14 43 27 34

**4 MARS**

**CARNAVAL** (OMA)

Thème : la nature

**18 MARS**

**SOIRÉE SPECTACLE** (Arts scenicum)

Toutes les infos sur <http://artsenicum.fr/>

**19 MARS**

**REPAS DANS LA SALLE DES FÊTES** (La Cigale)



## RAPPEL

**TOUS LES 15 JOURS**

**LOTO** (La Cigale)

**TOUS LES MARDIS**

**ATELIER DE DANSE TRADITIONNELLE**  
(Trad'Argens) De 19h30 à 21h30 à la salle polyvalente

## état civil

### † DÉCÈS

**2015**

17 Octobre **Odette VOISIN** veuve RAFFAELE

**2016**

28 janvier **Madame DEREGIBUS** épouse APPIANY

3 février **René GHIO**

8 mai **René PASCAL**

9 mai **Louis BONNARD**

20 mai **Francis MERO**

25 mai **Paul Henri**

2 juin **Odette MOLINARD** veuve ANTOINE

11 juin **Martine DELAHOUCHE** veuve DUMONT

16 juin **Marceau GAOU**

20 juin **Pierrette AMPILHAC** veuve PERMILLEUX

26 juin **Vicenza SEDITA** veuve MARINO

30 juillet **Alain LEGUILLO**

6 août **Juliette PANOSSIAN**

8 septembre **André PIERROT**

2 octobre **Concepcion ANDERO Y BAUTISTA** épouse LANGLOIS

7 octobre **Madame GUION** veuve LAN Françoise

10 octobre **Liliane JANSSEN** veuve BOSSU

12 Octobre **Jean OLIVERO**

4 novembre **Ginette ODDOZE** veuve TANDOU

### ♥ MARIAGES

**Marc CHARANSONNET** et **Gromoyeli TARROUTH**

le 6 février 2016

**Guy GAUDEL** et **Jeanine RAFFAELE**

le 18 juin 2016

**Michel VIARDO** et **Stéphanie CACHERA**

le 24 juin 2016

**Eric CICCARI** et **Perrine QUEVILLON**

le 16 juillet 2016

**Moushine CHAB** et **Assia KECHITE**

le 22 octobre 2016

### 👶 NAISSANCES

**Timéo VERSTRAETE** le 3 avril 2016

**Lise GIMENO** le 6 juin 2016

**Maiwen MONFERRAN** le 17 juin 2016

**Serge NIKONOV** le 12 septembre 2016

**Elouan THEAU** le 26 septembre 2016